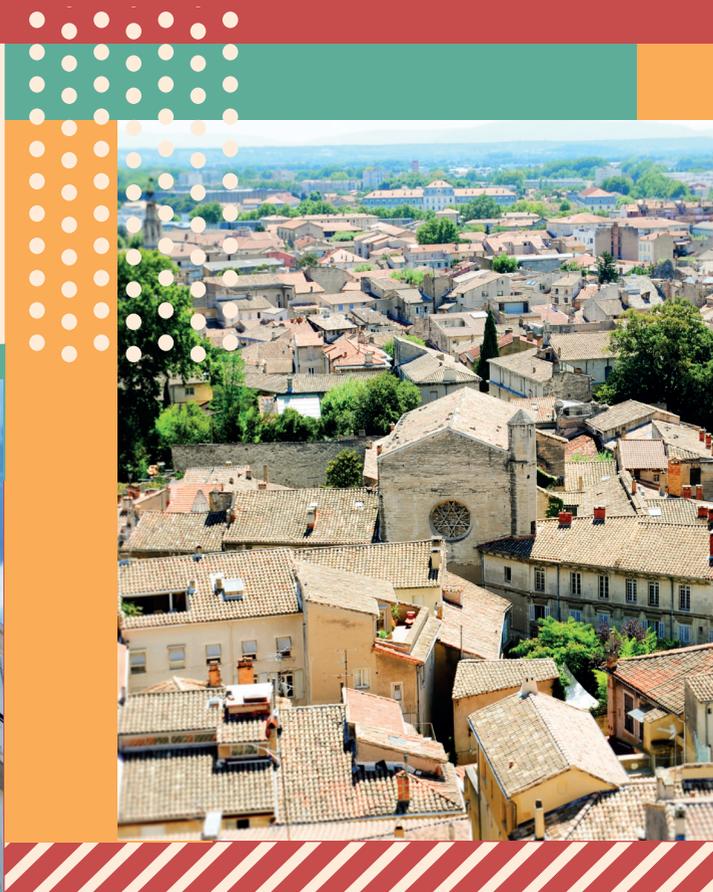


JE PARTICIPE À LA CONNAISSANCE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE



AVIGNON
Ville d'exception

Le Site Patrimonial Remarquable d'Avignon

Un site patrimonial remarquable (SPR) est « *une ville, village ou quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.* »

L'histoire du SPR d'Avignon s'écrit dès 1964 avec la création du premier secteur sauvegardé.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Avignon est doté d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), outil de gestion et document d'urbanisme du SPR depuis 2007.

Le PSMV s'inscrit dans une démarche globale croisant les préoccupations patrimoniales et le traitement des besoins liés au fonctionnement et à l'évolution de l'ensemble urbain (habitat, activités, mobilités, accessibilités, développement durable, etc.).

Son objectif est de favoriser la restauration et la mise en valeur du patrimoine tout en accompagnant son évolution. Dans le périmètre du SPR, tous les travaux, y compris ceux réalisés à l'intérieur des immeubles, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation.

La révision du PSMV

Une nécessaire adaptation aux nouveaux enjeux auxquels la Ville est confrontée - environnementaux et bioclimatiques, confort de vie en centre ancien, diversité des usages (habitat, commerces, théâtres) - ont conduit la collectivité et l'État à mettre en oeuvre la révision du PSMV. Celle-ci a été confiée à l'Atelier d'Architecture Philippe Prost associé à une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, d'urbanistes, d'archéologues, d'historiens et d'informaticiens.



Valorisation du bien immobilier et avantages financiers

L'enquête de terrain : les fiches-immeubles

Pour réviser le PSMV, un inventaire du patrimoine doit être réalisé sur l'ensemble du périmètre du SPR. Des visites d'immeubles seront donc organisées en vue de réaliser des fiches immeubles, outil de connaissance à usage interne des services de l'urbanisme de la Ville, de la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).

Les avantages pour les habitants

Le PSMV apporte une connaissance plus fine du patrimoine de chaque propriétaire à travers l'enquête de terrain : évaluation de la rareté des ouvrages, qualités, intérêt historique, valeur collective.

Il permet la valorisation du bien immobilier : les prescriptions de la fiche immeuble apportent une connaissance en amont de la nature des travaux ainsi que les conditions de restauration et d'aménagement.

Il peut s'accompagner d'avantages financiers pour les travaux de restauration via le dispositif de défiscalisation « Loi Malraux », les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat ou encore des aides de la collectivité.



Connaissance fine du patrimoine



Dans le Vaucluse, dix Sites Patrimoniaux Remarquables sont identifiés : Avignon, Carpentras, Cavaillon, Isle-sur-la-Sorgue, Mènèrbes, Oppède, Orange, Pertuis, Pernes-les-Fontaines, Sorgues



Une source d'avantages pour les habitants



L'ÉQUIPE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE



Julie Charrier
Architecte
du Patrimoine*



Patricia Pierre
Paysagiste, In-Folio



Jean-Pierre Serna
Urbaniste sociologue*



Gaetan Tisseron
Chargé d'étude
faune, Biotope



Philippe Prost
Architecte
du Patrimoine*

*Atelier d'Architecture Philippe Prost

Comment ça va se dérouler ?

L'équipe d'architectes est dans votre quartier. Elle va réaliser une enquête de terrain et visiter chaque maison du secteur concerné.

Déroulé d'une visite

→ Lors de leur passage, les architectes vous présenteront leur carte d'identité et un arrêté signé par le Maire attestant de leur habilitation à pouvoir effectuer les visites d'immeubles ainsi que leur carte d'identité.

→ Ils pourront être accompagnés des responsables du SPR de la Ville et très ponctuellement de l'Architecte des Bâtiments de France.

→ Ils visiteront l'ensemble de la propriété (intérieurs et extérieurs, parties communes et privées) afin de pouvoir renseigner la fiche d'inventaire. Cette visite est obligatoire.

→ Ils réaliseront des photographies des pièces et des ouvrages les plus remarquables de l'architecture (façades, cours et jardins, porches pavés, salons décorés, cheminées, escaliers ouvragés, caves voûtées...).

1964
Création du 1^{er} périmètre du secteur sauvegardé

1991
Création de l'emprise actuelle du Site Patrimonial Remarquable

2007
Approbation du PSMV

Mars 2024-mars 2025
Mission 1 - Phase 1 de la révision : état des lieux - Diagnostics urbains et premières fiches-immeubles

Déc. 2023
Lancement de la révision du PSMV

2013-2017
Modification du PSMV

2025 - 2026
Mission 1 Phase 3 : zonage, réglementation

2026-2027
Mission 2 : Phase administrative

2025-2026
Mission 1 Phase 2 : fiches-immeubles, enjeux et orientations

Mission 3 - Numérisation

Approbation du PSMV révisé

N'hésitez pas à nous contacter pour convenir ensemble d'un rendez-vous. En cas d'absence lors de leur passages, les architectes laisseront un courrier dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez convenir d'un nouveau rendez-vous.

Contact :
Maison du Patrimoine,
Département d'Urbanisme,
Habitat et Écologie urbaine

✉ 20 rue du Roi René
84000 Avignon

☎ 04 90 80 44 06

psmv.revision@mairie-avignon.com



Le Site Patrimonial Remarquable comporte environ :

- 170 hectares
- 4 000 parcelles
- 14 000 logements
- 15 000 habitants
- 16 % de la population totale de la commune

L'inventaire réalisé ne sera pas diffusé. La fiche produite est à destination exclusive du propriétaire de l'immeuble. Elle sera uniquement à usage interne de l'administration pour l'instruction des permis de construire et des autorisations de travaux.

- 1** Îlot des Augustins
(25-26 juin 24)
- 2** Îlot des Dominicains
(25-26 sept. 24)
- 3** Îlot Fusterie
(25-26 sept.
et 23-24 oct. 24)
- 4** Îlot Vice-Gérence
(23-24 oct. 24)
- 5** Îlot des Italiens
(20-21 nov. 24)
- 6** Îlot Thiers/Buffon
(20-21 nov. 24)



Îlots étudiés la première année
 Périmètre SPR

JE PARTICIPE
À LA CONNAISSANCE
ET MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE



AVIGNON
Ville d'exception